

# GAL Ardèche<sup>3</sup> Centre Monts Méridionale

## Programme LEADER 2014-2020

Nos ressources territoriales, un passeport d'avenir

### **Bilan d'activités 2015 du GAL Ardèche<sup>3</sup>**

En 2015, l'histoire du GAL Ardèche<sup>3</sup> a continué de s'écrire et a permis d'enclencher la « mise en orbite » du GAL (Groupe d'Action Locale) pour les sept prochaines années. Pour rappel, en octobre 2014, le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche (en tant que structure porteuse), le Pays de l'Ardèche méridionale et le Syndicat mixte Eyrieux Ouvèze Vernoux (aujourd'hui Syndicat Mixte Centre Ardèche) déposent leur candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt LEADER lancé par la Région Rhône-Alpes en avril 2014, sous la bannière GAL Ardèche<sup>3</sup>.

6 février 2015 : la candidature du GAL Ardèche<sup>3</sup> est sélectionnée par la Région Rhône-Alpes, avec l'attribution d'une enveloppe FEADER (Fonds Européen Agricole de Développement Rural) de 6 252 000 € maximum.

Printemps-été 2015 : la Commission mixte d'articulation entre le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche, le Pays de l'Ardèche méridionale et le Syndicat mixte Centre Ardèche continue de travailler sur LEADER en attendant la mise en place du GAL :

- Arbitrages financiers pour passer de 8 500 000 € (enveloppe demandée) à 6 252 000 € et précisions sur la stratégie
- Formalisation de l'implication équilibrée des trois structures au sein du GAL :
  - Désignation des élus siégeant au GAL
  - Signature d'une convention de service unifié entre les trois structures visant la création d'un service commun aux trois structures (le service unifié LEADER) dont l'objectif est d'assurer la mise en œuvre du programme (moyens humains, financiers et gouvernance)
- Validation des modalités de constitution du GAL, structure qui mettra en œuvre le programme LEADER.

Mise en place du GAL :

- Lancement de deux appels à candidatures : l'un pour devenir membre du GAL puis l'autre pour devenir membre du collège privé du Comité de programmation du GAL
- Septembre : réunion constitutive du GAL
- A partir d'octobre : premières réunions du Comité de programmation

Photographie du GAL fin 2015 :

- GAL = 153 membres
- Comité de programmation = 48 membres répartis en 24 sièges, dont 11 pour le collège public et 13 pour le collège privé
- Exécutif LEADER public-privé composé de Franck Jouffre (Président du GAL), Marcel Hudelot, Pierre Ladet, Alain Sallier, Marie Simon, Yves Rieu

Perspectives 2016 :

- Signature de la convention LEADER entre le GAL, la Région, l'ASP et le Parc
- Démarrage opérationnel du programme : mi-2016

#### **Service LEADER du GAL Ardèche<sup>3</sup>**

Parc naturel régional des Monts d'Ardèche - Domaine de Rochemure – 07 380 JAUJAC

Elisa Jaffrennou et Marthe Babay- Courriel : [animation@ardeche3.fr](mailto:animation@ardeche3.fr)/[gestion@ardeche3.fr](mailto:gestion@ardeche3.fr) - Tél : 04.75.36.38.60

